

Dossier de candidature à l'examen du Collège CTCV

L'Examen du Collège :

1ère étape :

Admissibilité – sur dossier (dépôt des dossiers du 15 nov. 2024 au 15 janv. 2025)

Épreuve de QCM – en présentiel – lors des séminaires de mars 2025 ***dès 2025**

2ème étape :

Une fois la première étape réussie, vous devrez vous inscrire à l'Examen en réglant les frais d'inscriptions (160€).

Admission – en présentiel

Épreuve orale en mai 2025 – **en présentiel *dès 2025**

Dépôt du dossier

La période de dépôt du dossier sera ouverte à partir du 15 **novembre 2024 et impérativement avant le 15 janvier 2025.**

Le dépôt se fait en 1 fois mais en 2 étapes. Avant de démarrer, préparez vos documents (PDF exclusivement, max. 500 Ko). Vous devez être identifié ([sur votre espace personnel du site de la SFCTCV](#)) pour déposer votre dossier

Documents à fournir

1. Votre **photo** (png-gif-jpeg)
2. Votre **curriculum vitae** (Pdf) – *merci de vérifier que votre espace personnel est à jour (informations personnelles et professionnelles, parcours, etc.)*
3. L'**attestation de votre diplôme qualifiant** (Pdf),
4. Les **attestations de DU et DIU** (Pdf),
5. Les **attestations issues des bases Epithor ou Epicard ou EpiCardCong sont requises**

Procédures d'export [Activité Epicard](#)

[Activité Epithor](#)

Les prérequis

Prérequis généraux

- Diplôme qualifiant : le candidat doit avoir validé le DES CTCV (DESC) ou son équivalent
- Participation aux enseignements
Le candidat doit sur les 4 dernières années :
 - Avoir participé activement aux séminaires régionaux du Collège CTCV ;
 - Avoir participé à au moins 1 enseignement national du Collège CTCV.
- Épreuve de QCM
 - 1 heure
 - Questions :
 - 20 pour les spécialités Cardiaque « Adulte » et thoracique,
 - 14 pour la spécialité Cardiaque Congénitale
 - Référentiel de connaissance : ensemble des recommandations formalisées d'experts françaises et à défaut européennes (SFCTCV, SFC, SPLF, ESTS, ERS, SFAR...) de l'option présentée
 - Barème : 65/100 minimum

Prérequis spécifique à l'option Thoracique

- **Formation**

Le candidat doit avoir effectué au moins deux années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

- **Diplôme(s)**

Le candidat doit avoir obtenu le D.I.U. d'oncologie thoracique médico-chirurgicale (fortement recommandé) **** obligatoire à partir de 2027 (tolérance pour 2026 : DIU en cours)**

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- Gérer l'indication opératoire et les examens paracliniques d'un malade thoracique, en particulier en urgence
- Organiser et mener à bien les interventions nécessaires,
- Assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- Assumer de façon régulière le suivi à distance des opérés thoraciques

- **Activité chirurgicale**

Le candidat devra avoir effectué au minimum :

- 100 interventions de chirurgie pulmonaire par résection (segmentectomie réglée, lobectomie, pneumonectomie, transplantation) et chirurgie médiastinale majeure),
- 100 interventions sur la plèvre ou de résection atypique.

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions auront fait l'objet d'un compte-rendu opératoire détaillé, rédigé par le candidat et certifié par le chef de service.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les trois années qui précèdent immédiatement l'année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu'"effectuer" une intervention consiste à poser l'indication opératoire, organiser et mener à bien l'intervention et assumer de façon autonome les soins postopératoires.

La complétion d'un livret personnel contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l'acquisition des compétences décrites ci-dessus est vivement recommandée.

L'enregistrement des interventions dans la base EPITHOR est obligatoire *dès 2025

Activité chirurgicale ** **à partir de 2026**

-100 interventions de chirurgie pulmonaire par résection (segmentectomie réglée, lobectomie, pneumonectomie, transplantation) et chirurgie médiastinale majeure

– 100 interventions sur la plèvre ou de résection atypique ou sur la paroi, ou chirurgie médiastinale mineure

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur.

Après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).

Prérequis spécifique à l'option Cardiaque « Adulte »

- **Formation**

Le candidat doit avoir effectué au moins trois années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

- **Diplôme(s)**

Le candidat doit avoir obtenu les D.U. suivants, non impératifs mais fortement recommandés :

- le D.U. de CEC
- le DU d'assistance circulatoire

Diplôme(s) **** à partir de 2026**

Le candidat doit avoir obtenu les D.U. suivants :

- le D.U. de CEC obligatoire
- le DU d'assistance circulatoire recommandé
- le DU structurel et valvulaire recommandé
- le DU de chirurgie valvulaire recommandé

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- Gérer l'indication opératoire et les examens paracliniques d'un malade cardio-vasculaire, en particulier en urgence
- Organiser et mener à bien les interventions nécessaires,
- Assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- Assumer de façon régulière le suivi à distance des opérés cardiovasculaires

- **Activité chirurgicale**

Le candidat devra avoir effectué au minimum au cours des trois dernières années :

- 100 interventions de chirurgie majeures de chirurgie cardio-vasculaire (hors ECLS) avec une répartition homogène et proportionnée de chirurgie coronaire, valvulaire et racine aortique

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions auront fait l'objet d'un compte-rendu opératoire détaillé, rédigé par le candidat et certifié par le chef de service.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les trois années qui précèdent immédiatement l'année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu'« effectuer » une intervention consiste à poser l'indication opératoire, organiser et mener à bien l'intervention et assumer de façon autonome les soins postopératoires.

La complétion d'un livret personnel contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l'acquisition des compétences décrites ci-dessus est vivement recommandée.

L'enregistrement des interventions dans la base EPICARD est obligatoire *dès 2025

Activité chirurgicale ** **à partir de 2026**

– 200 interventions de chirurgie majeures de chirurgie cardio-vasculaire (hors ECLS) avec une répartition homogène et proportionnée de chirurgie coronaire, valvulaire et racine aortique

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur.

Après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).

Prérequis spécifique à l'option Cardiaque Congénitale

- **Formation**

Le candidat doit avoir effectué au moins trois années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.

Une partie de la formation doit avoir été spécifiquement pédiatrique et congénitale.

Il est demandé au minimum : un semestre pendant l'internat ET un an de post-internat dans un service de chirurgie cardiaque congénitale et pédiatrique (autorisation de chirurgie cardiaque pédiatrique au sens des textes législatifs en cours).

Ceci est un strict minimum, une formation plus longue est très recommandée

- **Diplôme(s)**

Le candidat doit avoir obtenu les D.U. suivants :

- le DIU/DESIU de chirurgie des cardiopathies congénitales est obligatoire ;
- les DIU/DESIU de cardiologie pédiatrique et foetale et de réanimation des cardiopathies congénitales, non impératifs mais très fortement recommandés
- les DU de CEC et DU d'assistance circulatoire sont recommandés.

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- Gérer l'indication opératoire et les examens paracliniques d'un patient porteur d'une cardiopathie congénitale, ou pédiatrique acquise, en particulier en urgence, quels que soient l'âge du patient et sa cardiopathie,
- Assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- Savoir intervenir dans l'immense majorité des cas, en particulier en urgence, et savoir aussi s'entourer d'avis complémentaires dans des cas rares et complexes,
- Participer aux recommandations de suivi à court et long terme, en prévoyant les réinterventions éventuellement nécessaires.

- **Activité chirurgicale**

Le candidat devra avoir effectué au minimum au cours des trois dernières années :

- 100 interventions de chirurgie majeures de chirurgie cardio-vasculaire
- 25 CEC de cardiopathies acquises (qui peuvent évidemment être les mêmes que celles justifiant des compétences pour l'option précédente),
- 75 interventions congénitales ou pédiatriques dont au moins 5 CIV, 4 CAV, 4 transpositions des gros vaisseaux, 4 Fallot, 5 cavo-pulmonaires et 2 RVPAT.

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions auront fait l'objet d'un compte-rendu opératoire détaillé, rédigé par le candidat et certifié par le chef de service.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les trois années qui précèdent immédiatement l'année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu'« effectuer » une intervention consiste à poser l'indication opératoire, organiser et mener à bien l'intervention et assumer de façon autonome les soins postopératoires.

La complétion d'un livret personnel contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l'acquisition des compétences décrites ci-dessus est vivement recommandée.

L'enregistrement des interventions dans la base EPICARD-CONG est obligatoire *dès 2025

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur ** à partir de 2026

Après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).

Prérequis spécifique à l'option Vasculaire

- **Prérequis spécifique**

Le candidat **doit** avoir effectué au moins trois années de post-internat dans les services de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire ou de chirurgie vasculaire

- **Formation**

souhaitant se présenter à l'examen du Collège option « vasculaire » doit être titulaire de l'une des deux options « thoracique » et/ou « cardiaque adulte ». Il peut cependant présenter l'option vasculaire la même année que l'option thoracique ou cardiaque adulte

- **Diplôme(s)**

Le candidat doit avoir :

- validé les règles de radioprotectons ;
- obtenu un D.U. de chirurgie endovasculaire (recommandé)

- **Compétences**

Le candidat doit être capable de :

- Gérer l'indication opératoire et les examens paracliniques d'un malade vasculaire, en particulier en urgence,
- Assumer de façon autonome les problèmes immédiats de gestion pré et postopératoire,
- Organiser et mener à bien les interventions nécessaires,
- Assumer de façon régulière le suivi à distance des opérés vasculaires.

- **Activité chirurgicale**

Le candidat devra avoir effectué au minimum au cours des trois dernières années :

- 100 interventions de chirurgie artérielle reconstructrice (répartition homogène et proportionnée entre chirurgie carotidienne, membres inférieurs, aorte, endovasculaire et chirurgie ouverte)

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur, menée intégralement seul, ou assisté par le responsable de la formation.

Ces interventions auront fait l'objet d'un compte-rendu opératoire détaillé, rédigé par le candidat et certifié par le chef de service.

Ces interventions devront avoir été faites (sauf cas particulier devant être explicité) dans les trois années qui précèdent immédiatement l'année de dépôt du dossier.

Il est rappelé qu'« effectuer » une intervention consiste à poser l'indication opératoire, organiser et mener à bien l'intervention et assumer de façon autonome les soins postopératoires.

La complétion d'un livret personnel contenant tous les éléments descriptifs de la progression dans l'acquisition des compétences décrites ci-dessus est vivement recommandée.

Après examen du dossier, le coordonnateur peut demander une évaluation pratique du candidat sur site (un membre du comité du Collège est mandaté pour assister à une ou plusieurs interventions réalisées par le candidat).

Chaque intervention aura été réalisée en tant que premier opérateur ** à partir de 2026

Contact



Société Française de Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire

56, boulevard Vincent Auriol

75013 Paris

Tél : 01 53 62 91 19

Contact : assistant@sfctcv.org

À propos

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, la SFCTCV a pour objet le regroupement des chirurgiens impliqués dans la pratique de la chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.

Partenaires

La SFCTCV a amorcé en janvier 2016 une évolution majeure.

Le soutien que les partenaires de l'industrie lui ont toujours apporté devient aujourd'hui fondamental. Le nouveau site de la société qui se veut un outil incontournable pour ...

[Mentions légales](#) | [Politique de confidentialité / RGPD](#)